



**F C T C**

CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC

## **COMMENT LA GAMBIE A-T-ELLE ADHÉRÉ AU PROTOCOLE POUR ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC ?**

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (la Convention-cadre de l'OMS) a été signée par la Gambie le 16 juin 2003 et ratifiée le 18 septembre 2007.

Le 20 décembre 2016, le Parlement gambien a adopté une loi antitabac nationale intitulée National Tobacco Control Act 2016, que le Président a promulguée le 30 décembre de la même année. Cette loi a été élaborée avec une large contribution et des orientations techniques de différents secteurs et ministères. Elle impose une interdiction très stricte du tabagisme dans les lieux publics ainsi que de la publicité, de la promotion et du parrainage du tabac et par l'industrie du tabac.

Avant cette loi, la Gambie avait déjà adopté plusieurs mesures de lutte antitabac comme le Prohibition of Smoking Act de 1998 (interdisant de fumer dans les lieux publics, les hôpitaux, les véhicules publics et les locaux appartenant à l'État) et le Prohibition of Tobacco Advertisement Act de 2003 (interdisant la publicité en faveur du tabac et la promotion du tabac).

Les organisations internationales, régionales et non gouvernementales ont apporté leur soutien aux initiatives de lutte antitabac dans le pays à différents moments, avant et après la ratification de la Convention-cadre de l'OMS.

La Gambie a participé activement à l'Organe intergouvernemental de négociation qui a rédigé le projet de Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac entre 2008 et 2012.

Le ministère de la Santé et de la Protection sociale a conduit une série d'initiatives de plaidoyer par le biais du groupe de travail multisectoriel afin de mobiliser le soutien en faveur de la ratification du Protocole. Grâce aux réunions trimestrielles qu'il a organisées en 2015, il a été en mesure de rassembler de façon constructive des représentants des ministères des Affaires étrangères, du Commerce et des Finances autour de cette question, qui ont à leur tour sensibilisé et rallié le soutien des dirigeants de leurs institutions respectives.

Le ministère de la Santé et de la Protection sociale a également tenu une réunion d'orientation avec différents médias du pays les 17 et 18 août 2015 afin d'attirer l'attention sur les effets du commerce illicite des produits du tabac. Cela répondait à l'objectif d'élimination de toutes formes de commerce illicite des produits du tabac par le biais d'un ensemble de mesures que devait prendre le gouvernement gambien en coopération avec d'autres Parties au Protocole.

Le département des maladies non transmissibles au sein du ministère de la Santé s'est rapproché du cabinet du ministère et du Ministre de la Santé et de la Protection sociale le 8 février 2016 afin de solliciter leur appui en faveur de l'adhésion au Protocole. Cela a ouvert la voie à un échange proactif d'informations pertinentes et de consultations entre les hauts responsables des ministères de la Santé et des Affaires étrangères.

Dans le cadre de ce dialogue interministériel, le 23 mars 2016, à l'initiative du Ministre de la Santé et de la Protection sociale, le Ministre des Affaires étrangères a signé l'instrument d'adhésion au Protocole qui

a été soumis à la Mission permanente de la Gambie auprès des Nations Unies avant d'être transmis à la Section des traités des Nations Unies à New York. La Gambie a adhéré au Protocole le 26 septembre 2016.

Les conditions suivantes étaient réunies et ont conduit la Gambie à adhérer au Protocole :

1. une volonté politique forte de la part des ministères de la Santé et des Affaires étrangères ;
2. des orientations techniques, un plaidoyer et une aide financière constants de la part de du Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS et de l'OMS ;
3. l'existence d'une plateforme multisectorielle solide et fonctionnelle en soutien du processus de ratification ;
4. la disponibilité et la mobilisation d'un puissant réseau de médias en faveur de la santé (l'association des journalistes en santé).